



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1785

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Chassieu - Corbas**

objet : **Attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) pour son programme d'actions 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement**

Rapporteur : Madame la Conseillère Ait-Maten

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1785**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Chassieu - Corbas

objet : **Attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon gère 18 aires d'accueil des gens du voyage à Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon - Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon - Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin - Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône, Lyon 9°, Ecully et Corbas. L'ouverture de l'aire de Givors, prévue au 1er semestre de l'année 2017, portera le parc d'aires d'accueil à 19 sites.

Il est proposé, pour 2017, de financer les actions proposées par l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis gadjés (ARTAG) favorisant l'inclusion des gens du voyage sur les aires d'accueil et la mise en œuvre d'interventions liées au logement en faveur des gens du voyage de la Métropole.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadre qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat et du logement, notamment le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2016-2020) et le schéma départemental-métropolitain d'accueil des gens du voyage (2011-2017).

I - Subvention à l'ARTAG au titre des actions d'inclusion sociale sur les aires d'accueil

Pour l'année 2017, ce soutien se traduit par une subvention de fonctionnement versée à l'association en contrepartie des actions d'inclusion qu'elle réalise sur les aires d'accueil du territoire métropolitain. Cette association a pour but de "contribuer à la promotion sociale, à la reconnaissance culturelle, économique et professionnelle des populations tsiganes" et de "lutter contre toutes les formes de discrimination". A ce titre, l'ARTAG intervient sur l'ensemble des aires d'accueil gérées par la Métropole pour assurer la liaison entre les différents services publics de proximité. Les actions de l'ARTAG sur les aires d'accueil des gens du voyage ont, en particulier, pour objet de répondre aux besoins des usagers en matière de vie collective, de favoriser l'accompagnement et l'accès des usagers aux écoles, services sociaux et à l'ensemble des dispositifs de droit commun. Elles contribuent, ainsi, au bon fonctionnement des aires d'accueil.

Ainsi, il est attendu que l'ARTAG intervienne autour des 3 axes principaux suivants :

- faciliter la gestion des aires dans le respect du règlement intérieur, mettre en œuvre des actions d'aide à la résolution des conflits et informer la Métropole de tout problème ou dysfonctionnement,
- accompagner (sous forme individuelle ou collective) les familles gens du voyage résidant sur le territoire métropolitain, vers l'accès et le maintien des droits (accès aux droits sociaux et administratifs, recours aux aides dont le fonds de solidarité logement),
- mettre en place des actions de prévention et des actions collectives (notamment en matière de santé, de soutien à la parentalité et à la scolarisation).

Au titre de l'année 2016, le bilan des actions de médiation fait apparaître :

- 842 interventions au titre de l'accès et du maintien aux droits,
- 153 interventions relevant du domaine de l'insertion professionnelle,
- 446 interventions au titre de l'animation et du soutien à la parentalité.

L'ARTAG assure une présence hebdomadaire d'une demi-journée sur chaque aire et, en cas de besoin, reçoit sur rendez-vous dans ses locaux et accompagne les usagers auprès des autres partenaires.

En 2017, l'ARTAG continuera d'accompagner les ménages des aires d'accueil en lien avec le gestionnaire et contribuera à gérer les dysfonctionnements qui pourraient intervenir, y compris par la mise en place de réunions d'information et de régulation avec les usagers sur chaque aire. En outre, l'ARTAG poursuivra ses actions dans les domaines de l'accès et du maintien des droits, en favorisant le rapprochement avec le droit commun (habitat, insertion professionnelle et vie sociale). Par ailleurs, l'accompagnement des familles à la scolarisation s'est accentué suite à un travail mené par l'Éducation nationale, la Ville de Lyon, l'ARTAG et la Métropole.

La Métropole s'engage à apporter, pour l'année 2017, une subvention globale d'un montant de 199 800 € nécessaire à la réalisation de ce programme annuel sur la base de 370 places prévisionnelles (calibrée en prévision de la mise en service de l'aire d'accueil de Givors au printemps 2017) et d'un montant de 45 € par place et par mois. En 2016, ce montant s'élevait à 202 032 €.

II - Subvention à l'ARTAG au titre des interventions liées au logement en faveur des gens du voyage du territoire métropolitain

L'ARTAG intervient de manière significative dans le domaine du logement. Les actions en la matière se caractérisent notamment par :

- le conseil apporté aux ménages dans la définition de leur projet logement, et dans l'émergence de projets d'habitat spécifique,
- l'appui à la recherche d'une solution d'habitat,
- le soutien apporté aux ménages dans leur parcours résidentiel en particulier pour l'accès et le maintien dans les lieux.

Il s'agit d'accompagnement individuel ou collectif qui concerne des ménages des aires d'accueil ou ancrés sur le territoire métropolitain. Plusieurs formes d'habitat leur sont proposées : logement de droit commun dans le diffus, habitat spécifique.

Au titre de l'année 2016, l'ARTAG a réalisé 22 mesures d'accompagnement social lié au logement, lesquelles portaient pour l'essentiel sur le volet "accès au logement". Il est à souligner l'efficacité du partenariat entre l'ARTAG et la direction de l'habitat et du logement de la Métropole, s'agissant de la mise en relation entre des ménages issus de la communauté des gens du voyage et des offres de logement. Ainsi, 35 propositions ont pu être faites au titre de l'année 2016, ayant abouti, à ce jour, à 12 relogements effectifs.

L'ARTAG assure par ailleurs une action d'accueil, d'information et d'orientation dans le cadre d'une permanence "habitat" située dans ses locaux. Cet outil positionne l'association comme premier interlocuteur de ces ménages sur les questions liées à l'habitat. Cette permanence devra s'inscrire dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs en cours d'élaboration et piloté par la Métropole.

Cette dimension "logement" devient de plus en plus prégnante, au regard des besoins exprimés par les usagers des aires en demande de sédentarisation.

Au titre du volet "logement", il est proposé d'attribuer une subvention de 16 600 € en 2017 (pour rappel, la subvention était de 17 700 € en 2016), répartie comme suit :

- 10 800 € à raison de 12 mesures d'interventions sociales individuelles renforcées (sur la base de 900 € par mesure),
- 5 800 € pour ce qui est de l'aide au financement de la permanence "habitat" et au soutien des actions d'accompagnement de groupes familiaux.

A travers ses actions de terrain et sa connaissance du public, l'ARTAG est un rouage essentiel qui contribue, en particulier, à l'inclusion des usagers des aires d'accueil et, plus globalement, à l'insertion par le logement. A ce titre, la Métropole souhaite consolider l'intervention spécifique de l'ARTAG et le soutien apporté aux gens du voyage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 199 800 € au profit de l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis gadjés (ARTAG) dans le cadre des actions menées pour l'inclusion des gens du voyage réalisées sur les aires d'accueil au titre de l'année 2017,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 600 € au profit de l'ARTAG dans le cadre des interventions liées au logement programmées au titre de l'année 2017,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'ARTAG définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses totales correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 554 - opération n° 0P16O0451 pour un montant total de 216 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.